



## Question bail commercial

Par **paschance**, le **19/11/2017** à **12:17**

Je suis propriétaire des murs de mon ancien magasin, que je loue. Un bail a été établi, et mon locataire ne respecte pas celui-ci en faisant des activités supplémentaires, et pourtant il est bien marqué le mot « ECLUSIVEMENT ». Il y a d'autres problèmes. Donc j'ai fait constater par un huissier les activités, et je l'ai mis au tribunal. Mais mon avocat ne m'a pas dit que le procès serait entièrement écrit. Donc j'ai perdu en première instance vu que le juge n'a pas tenu compte du mot « ECLUSIVEMENT ». Je pense pourtant que ce mot a son importance. Donc j'ai perdu en première instance. Je suis allé voir mon avocat pour lui dire que je faisais appel de la décision, et je lui ai écrit que je voulais plaider ce dossier oralement. J'ai refait le dossier en regardant chaque point pour montrer que le juge avait tort. Vu que mon avocat m'avait dit que l'appel serait le 28 septembre de cette année. Je suis allé plusieurs fois au cabinet de l'avocat, pour apporter des modifications au dossier, jusque fin août. Et le 11 septembre 2017 j'ai reçu de sa part un mail, m'indiquant qu'il devait déposer les conclusions le 9 juin 2017, mais cette date il ne me l'a jamais indiquée, et de toute façon il ne pouvait envoyer le dossier, vu qu'il avait une panne informatique, comme par hasard. Ce n'est pas pour cela qu'il a pris contact avec le tribunal de la cour d'appel, pour expliquer le problème et reporter la date, rien n'a été fait de sa part. Je l'ai rencontré il ne s'est même pas excusé. Il m'a fait signer un papier comme quoi j'arrêtais les poursuites. En invoquant que si je continuais je serai poursuivi pour harcèlement. Mais il s'est bien gardé de me dire d'aller quand même le 28 septembre à l'audience, et il n'a pas été présent lui-même. Donc j'ai tout perdu et je dois payer tout. Heureusement que j'ai mes parents qui m'ont accueilli. Je suis sans travail, Est-ce normal ????

Maintenant mon locataire en profite encore plus, il s'exonère de la taxe foncière.....

Je comptais écrire au bâtonnier, mais vu les commentaires sur votre site, je me demande s'il ne faudrait pas mieux écrire au conseil de la magistrature ? Et comment faire ?

Merci d'avance de votre conseil.